



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 mai 2018  
Français  
Original : anglais

### Mission d'appui des Nations Unies en Libye

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution [2376 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, le présent rapport rend compte des faits nouveaux d'ordre politique et sécuritaire survenus en Libye, de la situation humanitaire et des droits de l'homme dans le pays et des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la parution de mon précédent rapport, daté du 12 février 2018 ([S/2018/140](#)).

#### II. Faits nouveaux d'ordre politique et sécuritaire

2. Mon Représentant spécial pour la Libye, Ghassan Salamé, a continué de concourir dans le cadre du plan d'action des Nations Unies à mettre en route un processus politique ouvert à tous qui viendrait permettre de clore la transition prolongée du pays. Les représentants de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État ont poursuivi leurs consultations, le but étant d'instituer une autorité exécutive distincte et de parvenir à un accord pour modifier légèrement l'Accord politique libyen. On a parallèlement organisé une série de réunions dans le pays, l'objectif étant de susciter une dynamique propice à la convocation d'une conférence nationale en favorisant le dialogue et la participation de tous au processus politique. Il s'agit ainsi de répondre au souhait exprimé par les Libyens d'être associés au processus politique et de créer les conditions d'une large participation aux futures élections dont les résultats seraient acceptés par tous. Les préparatifs dans la perspective des élections législatives et présidentielle en Libye sont en bonne voie, le fichier électoral intérieur et de l'étranger ayant été mis à jour.

3. Pour accompagner le processus politique, l'ONU a continué d'aider les diverses communautés à régler leurs différends quant au fond par la voie pacifique à la faveur de l'entreprise de réconciliation locale. Ces initiatives ont permis de renouer des contacts et de conclure des accords de réconciliation dans le sud et l'ouest du pays de la Libye. On retiendra que les représentants de Misrata et de Zintan s'acheminent vers la réconciliation, ayant convenu, à la fin du mois de mars, de la nécessité d'une totale réconciliation nationale et de l'alternance pacifique au pouvoir en Libye. Ils se sont engagés à entreprendre de regrouper les institutions militaires et celles chargées de la sécurité. Dans la perspective des élections municipales prévues pour 2018, les maires et responsables de conseils locaux représentant l'ensemble des régions du pays se sont réunis pour la deuxième fois depuis le début de l'année. Ils ont, à cette occasion,



instamment prié les représentants de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État de s'entendre sur la formation d'un nouveau gouvernement.

4. Dans l'ensemble, l'insécurité continue de régner. On a assisté, début mars, à la montée des tensions entre milices de communautés en conflit dans le sud de la Libye. Les heurts sporadiques dans Sabha et aux alentours n'ont cessé de faire des morts et des blessés parmi les civils et de provoquer le déplacement de milliers de personnes. On a déploré, dans Tripoli et ses abords, une série d'enlèvements fortement médiatisés. Des attentats à la bombe meurtriers ont été perpétrés dans le centre et l'est du pays contre des postes de contrôle de sécurité, dont certains revendiqués par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

### **Application de l'Accord politique libyen**

5. Au cours de la période considérée, les membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État ont dialogué davantage pour convenir d'un mécanisme qui viendrait leur permettre d'élire une nouvelle autorité exécutive. À la mi-février, 54 membres du Haut Conseil d'État ont, dans une déclaration, prié la Chambre des députés de donner suite au processus enclenché en septembre 2017, à la suite de quoi 49 membres de la Chambre des députés ont appelé, fin mars, à une collaboration plus étroite entre les deux entités dans le but de convenir d'un nouveau Conseil de la présidence. Les discussions ont été entamées dans le cadre d'une réunion conjointe de ces deux camps non négligeables issus de l'une et l'autre chambres. À la suite d'un second tour de scrutin interne organisé le 8 avril, Khaled al-Meshri a été élu successeur d'Abdurrahman Sweihli à la présidence du Haut Conseil d'État.

6. Les préparatifs techniques nécessaires à la tenue d'élections en 2018 sont en bonne voie. L'opération de mise à jour du fichier électoral, entreprise du 6 décembre 2017 à la fin mars 2018, a permis de faire inscrire environ 1 million de nouveaux électeurs.

### **Solidarité régionale et internationale**

7. L'ONU continue de pouvoir compter sur la solidarité régionale et internationale en ce qu'elle fait pour régler la crise libyenne. Le groupement tactique tripartite Union africaine/Union européenne/ONU sur les migrations, chargé de trouver une solution à ce problème, a tenu plusieurs réunions d'intérêt politique et technique pendant la période considérée. Il a effectué une mission d'évaluation conjointe en Libye le 21 février pour mesurer l'état d'avancement de l'organisation du retour volontaire des migrants et de l'évacuation des réfugiés et demandeurs d'asile du pays. En mission à Tripoli le 22 février, il a visité un centre de détention et s'est entretenu avec le Ministre des affaires étrangères et d'autres responsables. Le groupement tactique a encouragé le Gouvernement à fermer les centres de détention et à améliorer la procédure de rapatriement en cessant notamment d'exiger des visas de sortie. Il a également mis en place une cellule opérationnelle à Tunis, qui a continué de se réunir régulièrement. On réfléchit à l'opportunité de prolonger le mandat du groupement tactique, qui prend fin en mai 2018.

8. Le groupement tactique a notamment permis de rapatrier 11 859 migrants vers 29 pays d'origine entre le 28 novembre 2017 et le 14 avril 2018, dans le cadre du programme de retour humanitaire librement consenti de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), avec le concours de l'Union africaine, de l'Union européenne et du Gouvernement libyen.

9. Le 15 mars, la MANUL et l'OIM ont participé à la sixième plateforme de coordination ministérielle pour le Sahel organisée par le Gouvernement tchadien à N'Djamena. Les participants y ont examiné pour la première fois l'impact de la situation libyenne sur le Sahel. Le 3 avril à Niamey, le Tchad, la Libye, le Niger et le Soudan ont décidé de créer un mécanisme de coopération dans les domaines de la sécurité aux frontières et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

10. Le 17 avril, à Addis-Abeba, mon Représentant spécial a participé à la réunion du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, qui a été l'occasion de renouveler le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU concernant la Libye. En outre, le 30 avril, le Quatuor a tenu sa cinquième réunion au siège de la Ligue des États arabes au Caire. Les quatre organisations du Quatuor – l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies – ont examiné la situation dans le pays et renouvelé leur appui au plan d'action des Nations Unies.

### **Situation dans l'ouest du pays**

11. La sécurité est demeurée précaire dans l'ouest du pays au cours de la période considérée, des hostilités de faible intensité y opposant çà et là des groupes armés rivaux. Le 21 février, des membres de la Force spéciale de dissuasion ont investi la Sahara Bank à Warchefana sous prétexte d'arrêter des éléments d'un groupe criminel. Au cours de cette opération, des coups de feu non contrôlés de la Force ont causé la mort du commandant du groupe et fait au moins quatre victimes civiles. Les heurts entre la Force et les éléments du groupe armé s'étant poursuivis pendant deux jours, une partie de la route côtière de Warchefana a dû être fermée temporairement. Cette route, qui relie Warchefana au centre-ville de la capitale et au voisinage de l'aéroport international de Tripoli, est désormais sécurisée par les forces d'opérations spéciales, sous les ordres du commandant des forces de la région de l'ouest du Conseil de la présidence. Le 2 mai, l'EIIL a revendiqué l'attaque de la Haute Commission électorale nationale, dans laquelle plus d'une quinzaine de personnes ont été tuées.

12. On a de nouveau fait état de cas de vols, de piraterie routière, d'attaques et d'enlèvements au cours de la période considérée. On a déploré plusieurs cas d'enlèvement fort médiatisés. Le 14 mars, le convoi du président du Haut Conseil d'État qui se rendait de Ghariyan à Yafran, a été pris pour cible dans le district de Qaoualich, l'attaque ayant fait deux blessés parmi les membres du convoi. La MANUL a condamné cette attaque, rejetant le recours à la violence à des fins politiques. Le 15 mars, Masoud Erhuma al-Rijbani, procureur général militaire et général de brigade, a été capturé par des groupes armés non identifiés à Tripoli. Enlevé le 28 mars, par une brigade proche du Ministère de l'intérieur dans la vieille ville de Tripoli, Abdel-Raouf Beitalmal, maire de Tripoli, sera libéré par la suite.

13. On a également assisté à de petites révoltes populaires sans lendemain pendant la période considérée. Une manifestation organisée le 10 mars place d'Algérie à Tripoli entendait voir améliorer les conditions de vie et voir amener à en répondre tout responsable accusé de corruption financière. Le 30 mars, une coalition d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile partisans de la tenue d'un référendum, réunies au sein du mouvement « du 30 mars », a organisé des manifestations place des Martyrs à Tripoli pour exprimer des revendications politiques et économiques.

## Situation dans l'est du pays

14. Faute d'avoir levé le siège de Derna, l'Armée nationale libyenne a continué d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire et privé les habitants d'accès à des soins de santé adéquats. On a plus d'une fois fait état en mars de bombardements et de tirs d'artillerie lourde de l'Armée visant l'est de la ville, qui ont fait plusieurs blessés parmi les civils. Le 4 mars, deux civils ont été blessés lors d'un bombardement qui serait le fait de l'Armée. Les actions qu'elle mènera par la suite et la riposte du Conseil consultatif des moujahidin de Derna les 8, 11 et 19 mars feront deux morts et neuf blessés dans les rangs de l'une et l'autre partie. L'offensive militaire sur Derna annoncée plus d'une fois par l'Armée nationale libyenne n'a toujours pas eu lieu.

## Situation dans le sud du pays

15. Au cours de la période considérée, les conflits intercommunautaires opposant des groupes armés tribaux à Sabha et aux alentours de la ville se sont intensifiés, amenant l'Armée nationale libyenne à acheminer du matériel militaire sur place. Le 6 mars, après plusieurs semaines d'accrochages sporadiques, la violence s'est intensifiée à Sabha entre les groupes armés des communautés Tébou et Aoulad Souleïman. Au mois de mars, les affrontements ont fait sept morts et plus de vingt blessés, pour la plupart des civils. Environ 720 familles ont été déplacées. Début avril, plus de 1 500 familles avaient été déplacées pour fuir ces combats.

16. Le 17 février, l'Armée nationale libyenne a lancé aux groupes armés étrangers en territoire libyen l'ultimatum de regagner leur pays d'origine, menaçant de les y contraindre en usant de moyens aériens et terrestres. Le 23 mars, l'Armée a déployé en renfort dans la région des hommes et des véhicules blindés à la base aérienne de Tamanhint (à environ 30 kilomètres au nord de Sabha) et à celle de Brak el-Chatî (à 100 kilomètres au nord de Sabha).

17. Le 16 mars, 16 membres présumés du Front el-Nosra qui seraient venus du Soudan ont été arrêtés à Koufra. Le 24 mars, deux éléments présumés d'Al-Qaida au Maghreb islamique ont été tués à Oubari par drone par les hommes du Commandement des forces des États-Unis en Afrique (AFRICOM), agissant en coordination avec le Gouvernement d'entente nationale.

## L'État islamique d'Iraq et du Levant en Libye

18. L'État islamique d'Iraq et du Levant a continué de sévir autour de son ancien bastion de Syrte et dans d'autres régions du pays. Le 21 février, l'EEIL a revendiqué un attentat au véhicule piégé perpétré à un poste de contrôle de l'Armée nationale libyenne situé sur la route de Joufra, attentat qui a fait cinq morts et sept blessés parmi les membres de l'Armée. Cinq éléments présumés de l'EIIL ont été arrêtés le 3 mars par la Force spéciale de dissuasion à Qasr el-Qarahboulli et à Zlitan. On apprendra par la suite qu'il y avait des cellules dormantes de l'EIIL dans Tripoli et ses environs. Le 9 mars, dans le sud d'Ajdabiya, un attentat-suicide au véhicule piégé contre un poste de contrôle de l'Armée (poste n° 60) a fait trois blessés dans les rangs de celle-ci. De même, le 29 mars, l'explosion d'un véhicule piégé au poste de sécurité de l'Armée dans l'est d'Ajdabiya a fait six morts et dix blessés, dont un civil. Selon les médias, l'EIIL avait revendiqué l'un et l'autre attentats.

19. Le 2 avril, les forces antiterroristes ont intercepté un convoi de l'EEIL composé de six véhicules armés et en auraient saisi deux, les quatre autres ayant pu s'échapper entre Zlitan et Bani Walid. Le Conseil de la présidence a lancé une opération militaire

contre l'EEIL dans le périmètre délimité par Misrata à l'est, Bani Walid au sud, Tarhouna et Msallata à l'ouest et Khoms et Zlitan au nord.

### Situation économique

20. Au cours de la période considérée, le maintien de la production pétrolière à plus de 1 million de barils par jour, conjugué à la hausse du prix du pétrole sur le marché mondial, est venu susciter un regain d'optimisme quant aux perspectives économiques du pays. Toutefois, le pays a eu du mal à accroître davantage la production, n'ayant pas les ressources financières nécessaires pour entretenir les installations pétrolières et investir dans le secteur, étant également gêné par les entraves imputables aux milices armées et communautés locales. Le champ pétrolifère de Fil, situé dans le sud-ouest, est toujours fermé malgré les négociations en cours entre les représentants de la National Oil Corporation et les derniers éléments des forces de surveillance des champs pétrolifères concernant les retards de versement des salaires qui sont à l'origine de grosses pertes financières.

21. Quatre mois après le début du nouvel exercice budgétaire, les autorités libyennes ne sont toujours pas tombées d'accord sur le cadre budgétaire pour 2018. On continue de discuter de l'opportunité d'augmenter l'enveloppe totale des prévisions de dépenses (42,5 milliards de dinars libyens, soit environ 31,8 milliards de dollars, contre 37,5 milliards, soit environ 28 milliards de dollars, dans le projet de budget pour 2017). Malgré les optimistes prévisions de recettes pétrolières, allouer un crédit excessif aux dépenses publiques provoquerait un déficit budgétaire de plus de 10 milliards de dinars libyens (environ 7,5 milliards de dollars). La procédure budgétaire est au point mort en attendant que la Banque centrale libyenne consente à financer le déficit budgétaire en opérant des retraits des réserves étrangères, et que les dépenses publiques du « gouvernement provisoire » de l'est du pays soient comptabilisées au budget.

22. S'étant soudainement apprécié sur les marchés dits parallèles en janvier, le dinar libyen s'est depuis déprécié : au 5 avril, un dollar des États-Unis valait 6,25 dinars libyens, contre environ 1,39 dinar au taux de change officiel. Cependant, la valeur du dinar libyen sur le marché noir s'est stabilisée autour de 6,00-6,60 dinars pour 1 dollar des États-Unis.

23. Pour surmonter la crise de liquidités, les Libyennes ont adopté des stratégies de survie, consistant notamment à revendre leurs bijoux, à puiser dans leurs économies ou à recourir aux réseaux d'entraide. Elles ont cependant toujours du mal à gérer et entretenir de petites et moyennes entreprises, et ce, surtout parce que leur faible pouvoir d'achat ne leur permet pas de supporter les coûts de production élevés.

24. Le gain relatif de stabilité macroéconomique a été remis en cause par de nouvelles allégations de gabegie généralisée. On a ainsi appris le 13 mars que le Bureau du Procureur général estimait à 750 millions de dollars le produit de la contrebande de carburant ces trois dernières années. On a également appris que la corruption en matière d'émission de lettres de crédit aurait permis de financer des groupes armés.

### III. Rédaction de la constitution

25. Les efforts faits pour établir un cadre constitutionnel d'ici la fin de la période de transition du pays ont été poursuivis. Le 14 février, la Cour suprême a édicté un principe de droit venu mettre fin à toutes actions introduites contre l'Assemblée constituante devant les tribunaux administratifs, levant ainsi de fait tous obstacles

juridiques à l'organisation d'un référendum national sur le projet de constitution approuvé le 29 juillet 2017. Les membres de la Chambre des députés ont commencé à débattre du texte de loi nécessaire à l'organisation d'un référendum. L'Assemblée constituante a depuis multiplié les campagnes d'information consacrées au projet de constitution et dialogué avec d'autres institutions clefs du pays, l'objectif étant de susciter l'adhésion au principe de l'organisation d'un référendum avant les élections législatives et présidentielle.

## **IV. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye**

### **A. Appui électoral**

26. La MANUL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué de prêter conseils et concours à la Haute Commission électorale nationale et à d'autres interlocuteurs libyens. Mis à jour par la Haute Commission, le fichier électoral compte désormais 2 434 654 inscrits, dont 1 033 777 femmes et 6 630 électeurs résidant à l'étranger.

27. La MANUL s'est surtout employée à aider la Haute Commission à mieux se préparer en prévision des futurs scrutins, en lui offrant conseils et concours dans les domaines de la gestion en général, de la gestion des données, de la formation et des procédures, de l'investiture de candidats par les formations politiques et de la logistique et des opérations de terrain, y compris l'appui de sièges des partis. Elle apporte également une assistance technique à la Commission centrale pour les élections municipales dans la perspective des élections locales de 2018.

28. La MANUL a chargé trois groupes de travail créés en octobre 2017 de piloter les initiatives d'assistance électorale, en coordonnant l'appui international dans les domaines de l'inscription d'électeurs, de l'information des électeurs et de la législation électorale. Une série d'ateliers auxquels ont participé des experts internationaux en janvier et février 2018 ont permis de dégager trois séries de recommandations en faveur de l'organisation d'un référendum sur un projet de Constitution et le cadre juridique des élections présidentielle et législatives. Des membres de la Commission des lois de la Chambre des représentants ont participé à un premier atelier de deux jours, qui a commencé le 29 mars, visant à encourager des discussions sur la loi référendaire.

29. Agissant en étroite collaboration avec la Haute Commission et la MANUL, le PNUD a mis au point le programme de travail de son projet d'assistance électorale pour des élections en faveur du peuple libyen, dont il a entamé l'exécution dans le pays. L'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse et l'Union européenne ont contribué au projet à hauteur de près de 10 millions de dollars.

30. Le 7 mars, la Commission centrale pour les élections municipales a sollicité le concours de la MANUL en prévision des élections municipales de 2018. Le mandat de quatre ans de 75 des 92 conseils municipaux élus en 2014 et 2015 expire en 2018. Les élections municipales devant se tenir le 28 avril à Zaouïa, la MANUL a, durant la période considérée, aidé la Commission centrale à organiser des campagnes d'information des électeurs et continué de concourir, par l'intermédiaire du PNUD, à mettre au point une proposition de projet relatif aux élections locales qui devrait être signée sous peu.

## **B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit**

31. Pendant la période examinée, toutes les parties au conflit ont commis des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

32. Les combats ont continué de faire des victimes civiles. Au cours de la période considérée, la MANUL en a recensé 43, à savoir 16 morts, dont 3 enfants, et 27 blessés, dont 9 enfants, victimes causées principalement par des restes explosifs de guerre, des tirs, bombardements et véhicules piégés.

33. Les civils ont le plus souffert des heurts sporadiques qui ont opposé, dans le sud du pays, Aoulad Souleïman aux groupes armés de la tribu des Tébou et leurs alliés. Les tirs aveugles dans des zones densément peuplées ont fait des victimes parmi les civils, cependant que des tireurs embusqués auraient également pris pour cible des civils et des véhicules civils. Au nombre des victimes, on dénombre des civils d'origine arabe, tébou et touareg. Les combats auraient provoqué le déplacement d'environ 1 500 familles, contraintes de se réfugier dans des écoles ou chez des parents, auprès de communautés d'accueil d'Oubari et de Mourzouq, et dans les environs de Sabha, plus loin des zones de conflits.

34. L'Armée nationale libyenne continue de restreindre la liberté de circulation des habitants de Derna et d'interdire l'entrée dans la ville de certains produits et articles, dont le carburant et des humanitaires, notamment des fournitures médicales.

### **Enlèvement et privation illégale de liberté**

35. Des groupes armés de tous les camps ont continué de prendre des civils en otage, y compris des enfants, et de les priver de leur liberté en toute illégalité, les civils étant visés pour des motifs financiers ou politiques, en raison de leur origine tribale ou familiale, ou encore de leur appartenance ou opinions politiques présumées.

36. À Tripoli, les cas de détention illégale d'agents publics et d'autres personnalités se sont multipliés au cours de la période considérée. On ne sait toujours pas ce qu'il est advenu du Procureur militaire général, Masoud Erhuma, de son chauffeur et de son garde depuis leur disparition de Tripoli le 15 mars. Le 17 mars, des hommes armés non identifiés ont pris en otage, toujours à Tripoli, un autre membre de la magistrature qui sera libéré trois jours plus tard, son cas n'ayant donné lieu ni à la moindre charge ni renvoi devant la justice.

37. Le 20 mars, Jumaa Al-Usta, l'ancien propriétaire de la chaîne de télévision Al-Assima, qui a cessé d'émettre en 2014, et trois de ses frères ont été enlevés à son domicile par des hommes armés affiliés à la Brigade des révolutionnaires de Tripoli. Ses frères seront relâchés après quelques heures, mais Jumaa Al-Usta sera détenu jusqu'au 26 mars, dans un lieu aux mains de la Brigade.

### **Détention et torture**

38. Les cas de détention arbitraire et de torture restent un phénomène très répandu dans le pays, dans les prisons et les centres de détention, avec 6 400 personnes détenues dans 26 prisons officielles du Ministère de la justice, dont 75 à 80 % en détention provisoire, des milliers d'autres l'étant soit dans des établissements théoriquement administrés par le Ministère de l'intérieur ou le Ministère de la défense, soit dans d'autres directement tenus par des groupes armés. Les détenus n'ont guère pu contester la légalité de leur détention ou demander réparation pour toutes atteintes subies.

39. La MANUL a effectué huit visites dans des prisons et lieux de détention situés dans l'ouest du pays, notamment à Ghariyan, Misrata, Tarhouna et Tripoli. Elle en a plus d'une fois fait la demande mais n'a pas été autorisée à se rendre à la prison de Mitiga, aux mains de la Force spéciale de dissuasion, où 2 600 personnes étaient détenues en décembre selon les estimations. Le 28 février et le 29 mars, la Mission n'a été pas autorisée à s'entretenir en privé avec les hommes et les femmes détenus dans un établissement aux mains du Département de la Sécurité centrale (groupe armé d'Abou Salim).

40. Concernant les lieux de détention, la MANUL a continué de recevoir des informations crédibles faisant état de détentions arbitraires prolongées, d'actes de torture et autres mauvais traitements, de disparitions forcées, de mauvaises conditions de détention, de négligences médicales, et d'interdictions de visite de famille et d'avocat. Pendant la période considérée, elle a réuni des éléments d'information permettant d'établir que la torture et d'autres mauvais traitements se pratiquaient dans plusieurs prisons officielles, notamment celles d'Aïn Zara, de Jaouïa, de Jdeida et de Koueïfiya. Elle a également dressé le constat de cas de torture dans des lieux de détention de Tripoli administrés par la Force spéciale de dissuasion, la Brigade des révolutionnaires de Tripoli, le Département de la Sécurité centrale (Brigade Abou Salim), et les groupes armés de la Brigade des Naouasi et des Foursan Janzour, ainsi qu'à Misrata dans des établissements aux mains de la branche centrale du Département d'enquête criminelle (précédemment appelé Département de la lutte contre le crime).

41. Ainsi, la Force spéciale de dissuasion détenait toujours un couple marié et leurs trois enfants, âgés de deux à cinq ans, qui avaient été arrêtés à Zlitan le 3 février. Une vidéo postée le 2 mars sur la page Facebook de la Force spéciale de dissuasion montre le père « avouant » être l'auteur d'actes terroristes.

42. Dans l'est du pays, la MANUL a constaté que des professionnels de la santé des deux sexes âgés de plus de 70 ans étaient au nombre des personnes détenues dans les prisons de Gernada et de Koueïfiya ou par des groupes armés alliés à l'Armée nationale libyenne, en raison de leurs liens de parenté avec des membres de la Choura des révolutionnaires de Benghazi et leurs alliés, ou de leur antipathie présumée pour l'Armée nationale libyenne.

## **Groupes en état de vulnérabilité**

### *Migrants*

43. Les migrants, notamment les enfants, s'exposent toujours à la privation illégale de liberté et à la détention arbitraire dans des lieux de détention officiels et non officiels, à la torture, à l'enlèvement avec demande de rançon, à l'extorsion, au travail forcé et au meurtre, tous actes criminels qui sont le fait de hauts fonctionnaires, de membres de groupes armés, de trafiquants, ou de membres de bandes criminelles.

44. Au cours de la période considérée, la MANUL a visité trois centres de détention administrés par le Département de la lutte contre l'immigration illégale. Des migrants y étaient détenus dans des conditions déplorables, entassés dans des espaces mal éclairés et mal aérés. Dans certains centres, les détenus, totalement ou presque privés de lumière du jour et de promenade, étaient interdits de communication avec leurs familles. Ceux d'entre eux qui avaient survécu à la traite et au viol s'exposaient à nouveau à la violence et ne pouvaient guère prétendre à des services d'aide juridique, de soins médicaux, de santé mentale ou de soutien psychosocial.

45. Le 14 mars, le responsable des enquêtes du Bureau du Procureur général a annoncé l'émission de 205 mandats d'arrêt des chefs de contrebande et de mauvais traitements infligés aux migrants, sans autres précisions.

*Femmes et filles*

46. Des femmes et des filles faisaient l'objet de détention arbitraire, parfois en raison de leur appartenance familiale ou au motif pris d'« atteinte à la moralité », pour avoir par exemple consenti à des relations sexuelles hors mariage. Nombre d'entre elles étaient détenues dans des établissements dépourvus de gardiennes, s'exposant ainsi encore plus à des agressions sexuelles. Elles y subissaient des fouilles intégrales, parfois sous le regard d'autres gardiens, et enduraient pour certaines des investigations corporelles. Les femmes et filles migrantes s'exposaient spécialement au viol, à la prostitution forcée et à d'autres formes d'agressions sexuelles de la part de fonctionnaires, de membres de groupes armés, de passeurs et de trafiquants. La situation s'est dégradée dans la prison de femmes de Jdeida pendant la période considérée. Les inspections de cellules menées par la Force spéciale de dissuasion, chargée d'assurer la sécurité du périmètre de la prison depuis novembre 2017, ont été le théâtre de violences au cours desquelles des femmes ont été battues, notamment avec des conduites d'eau et des crosses de fusils, et placées en isolement pour des périodes prolongées. La MANUL se préoccupe également de ce que le directeur par intérim de la prison, officier de police judiciaire, serait directement impliqué dans le passage à tabac de détenues.

**Justice transitionnelle et réconciliation nationale**

47. Agissant avec le concours du Fonds pour la consolidation de la paix et du PNUD, la MANUL a continué d'accompagner l'entreprise de réconciliation nationale en mettant sur pied un programme global inclusif. Au début du mois de février, des délégations venant de Ghadamès et des communautés touaregs déplacées dans l'Awal se sont rencontrées pour la première fois depuis le déplacement des Touaregs hors de Ghadamès. À cette occasion, ils se sont entendus sur une feuille de route de réconciliation, qui envisage la constatation de toutes violations des droits de l'homme commises pendant le conflit et l'évaluation des dommages causés aux biens et habitations – données qui seront utiles à tous mécanismes de sanction et de réparation futurs. Deux comités de suivi ont été chargés d'encadrer et de surveiller la mise en œuvre de la feuille de route.

48. Le 21 février, des représentants des tribus Tébou et Zoueï du district de Koufra ont signé, à l'issue de deux jours de réunion à Tunis, un accord de réconciliation qui vient en énoncer les principes premiers, dont la liberté de circulation, la responsabilité individuelle pour tous actes criminels et l'égal accès aux services sans discrimination. Les tribus Tébou et Zoueï ont décidé de créer une Haute Commission de la paix et de la réconciliation, qui, une fois mise en place, recevra l'appui technique de la MANUL.

49. Le 14 mars, des experts et des représentants de l'Institution de prise en charge des familles de martyrs et de personnes disparues, des ministères de la justice, de l'intérieur et des affaires sociales, et du Bureau du Procureur général, se sont entendus avec les familles et les organisations de la société civile sur une série de recommandations tendant à ériger le dépôt de déclaration de personnes disparues en pierre angulaire de la réconciliation nationale. Les participants ont réfléchi aux moyens qui permettraient de créer un organisme national des personnes disparues jouissant d'une totale indépendance politique ou institutionnelle. Ils ont également sollicité un concours technique et financier plus conséquent des organisations internationales spécialisées, la plupart d'entre elles s'étant retirées de la Libye en 2014.

50. La MANUL a continué de dialoguer avec les communautés de Misrata et de Taouargha. Le Conseil de la présidence a certes annoncé que les quelque 40 000 membres de la communauté de Taouargha déplacés pourraient retourner à Misrata dès le 1<sup>er</sup> février, mais ces derniers sont restés bloqués par des groupes armés.

Environ 450 familles qui ont tenté de rentrer le 1<sup>er</sup> février demeurent dans un camp de fortune à Qararat el-Katif, dans le désert, et séjournent temporairement à Haraoua, dans des conditions difficiles. Le 27 mars, la Commission technique du « Projet de réconciliation nationale », appuyée par la MANUL, composée de membres des communautés déplacées et du Ministre d'État chargé des personnes déplacées, a arrêté un plan en huit points censé permettre de débloquer la mise en œuvre de l'accord sur les retours et les réparations signé entre les autorités de Misrata et les Taouargha, le 31 août 2016, plan aux termes duquel les parties s'engagent une nouvelle fois à respecter l'accord, le Conseil de la présidence devant créer les conditions de sécurité propices au retour des personnes qui ont été déplacées de force.

51. Au niveau national, la Commission préparatoire du projet de réconciliation nationale, établie par décret du Conseil de la présidence en date du 14 mai, n'est toujours pas à pied d'œuvre. Le fonds national de réparations en faveur de toutes les victimes du conflit depuis 2011, constitué par décret en date d'octobre 2017, n'a pas non plus vu le jour.

### **Systemes judiciaire et pénitentiaire**

52. Procureurs, juges et autres membres du personnel judiciaire continuent de travailler dans l'insécurité. À la suite de l'enlèvement du Procureur militaire général, le 15 mars, les procureurs militaires ont organisé une manifestation pour protester contre les attaques visant des membres de la magistrature et demander au Conseil de la présidence et à la MANUL d'obtenir sa libération.

53. Au cours de la période considérée, le Bureau du Procureur général aurait accepté d'ouvrir un tribunal au sein du complexe de détention de Mitiga, contrôlé par la Force spéciale de dissuasion, autorisant ainsi à craindre pour l'indépendance du pouvoir judiciaire et les garanties de procès équitable. On envisage de rouvrir à Tripoli un établissement de détention pour mineurs relevant du Ministère des affaires sociales, les mineurs continuant d'être détenus aux côtés de la population carcérale adulte.

54. Des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont continué d'être commises en toute impunité. Pour autant que la Mission le sache, aucun membre de groupes armés n'a été traduit en justice pour crimes de droit international, même si le Conseil de la présidence et l'Armée nationale libyenne évoquent régulièrement des enquêtes sur les crimes de guerre et autres violations. Exemple récent de ces violations, un détenu de la prison de l'Aïn Zara (B) serait décédé des suites d'actes de torture qu'il aurait endurés à la suite d'une grève de la faim menée par les détenus pour protester contre les conditions de détention et les lenteurs de la justice. Aucun fonctionnaire n'a eu à répondre de ce fait en attendant l'enquête y relative.

55. On ne sait ni où se trouve Mahmoud al-Werfalli, commandant des opérations des forces spéciales de l'Armée nationale libyenne sous le coup d'un mandat d'arrêt délivré le 15 août 2017 par la Cour pénale internationale du chef de meurtre pour participation présumée à des exécutions sommaires, ni le sort que lui a réservé la justice libyenne.

56. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a organisé en Algérie en coopération avec une école algérienne de gestion pénitentiaire un cours de formation approfondie de deux mois à l'intention de 13 membres de la police judiciaire libyenne, qui s'est terminé au mois de février, et ce, dans le cadre de son projet régional d'amélioration de l'administration des prisons et de promotion de la réinsertion sociale des délinquants. S'il est vrai que cette démarche encourage la coopération Sud-Sud, la police judiciaire libyenne a cependant officiellement

demandé à l'ONUDC de continuer, en partenariat avec l'Algérie, de l'aider dans la réforme du système pénitentiaire libyen.

### **Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme**

57. Les organismes des Nations Unies ont continué de mettre en application en Libye la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes (A/67/775-S/2013/110, annexe). La MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies revoient leur concours aux forces de sécurité libyennes, le but étant d'atténuer les risques avérés de violations graves du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme ou du droit des réfugiés commises par des bénéficiaires de l'aide des Nations Unies.

58. Des mesures d'évaluation et d'atténuation des risques s'agissant du soutien apporté par l'ONU au Service de la lutte contre l'immigration illégale sont également en cours d'examen.

## **C. Secteur de la sécurité**

### **Appui à la planification d'un dispositif de sécurité provisoire**

59. La MANUL continue d'aider la Libye à se doter d'institutions de sécurité unifiées plus cohérentes, soumises à la tutelle civile. Sur le plan institutionnel, la MANUL et le PNUD ont officiellement lancé le Programme de police et de sécurité de concert avec les ministres de l'intérieur et de la justice. Dans le cadre de l'entreprise de professionnalisation de la police, 1 500 officiers de police de Tripoli ont été retenus pour un programme de formation des formateurs. La Mission apporte également son concours au Ministère de l'intérieur, qui, désireux de renforcer son autorité, a entrepris de dialoguer avec les groupes armés de Tripoli théoriquement sous sa tutelle, cette initiative venant compléter celle tendant à rendre opérationnel le centre d'opérations conjointes de la région de Tripoli.

60. Cependant, la rivalité entre les acteurs de la sécurité vient compliquer de plus en plus l'entreprise de renforcement des capacités institutionnelles. Ainsi, la nomination par le Conseil de la présidence, le 13 mars, du général de division Abdul Abd Al Basat à la tête du commandement de la zone militaire de Tripoli, accueillie favorablement par les groupes armés de Tripoli, a été mal vue par les groupes armés de Zintan, notamment par le général de division Juweili, commandant de la zone militaire ouest, qui tentera de prendre par la force le contrôle des points stratégiques de la route côtière à l'ouest de Tripoli, attisant ainsi les tensions.

61. La MANUL a intensifié le dialogue avec des acteurs extérieurs à Tripoli. À la fin de mars, elle a tenu diverses réunions avec des responsables de la sécurité de l'est du pays, dont la police de Benghazi, première étape de la mise en œuvre du Programme de police et de sécurité et de la mise en place du commissariat de police modèle dans l'est du pays. La Mission a également continué de dialoguer avec la Garde présidentielle et le groupe de lutte contre le terrorisme mis en place par le Gouvernement d'entente nationale.

62. Le Gouvernement égyptien a accueilli du 19 au 21 mars au Caire la sixième réunion d'unification de l'armée libyenne, à laquelle ont participé des délégations de représentants militaires nommés par le Premier Ministre Serraj et le Général de l'Armée nationale libyenne Haftar. La réunion se voulait l'occasion d'arrêter le texte d'un projet d'accord et de convenir d'un mécanisme de mise en œuvre. Cependant, les participants se sont accordés à considérer que l'armée doit être sous tutelle civile, mais continuent de diverger s'agissant des rôles et responsabilités des membres de la

hiérarchie les acteurs de la sécurité non associés aux discussions y ayant, quant à eux, exprimé leur opposition.

### **Gestion des armes et munitions**

63. La prolifération sans bornes des armes et munitions continue de menacer la stabilité et la sécurité dans le pays. En collaboration avec le Service de la lutte antimines (SLAM), la MANUL a continué d'aider les autorités libyennes à faire face à la menace des stocks d'armes et de munitions et aux risques de contamination engendrés par les engins explosifs utilisés au cours du conflit. À Misrata, le SLAM a réussi, dans un premier temps, à enlever et à détruire 200 tonnes de restes explosifs de guerre. Il entreprend, dans un deuxième temps, depuis février, d'en enlever et détruire 200 tonnes de plus.

64. Afin d'aider les organismes de sécurité nationale à lutter contre la menace croissante que représentent les engins explosifs improvisés, le Service de la lutte antimines a arrêté, au cours de la période considérée, des consignes techniques de détection en présence de menace grave et de neutralisation à haut risque.

65. Les normes nationales de la lutte antimines, établies à l'intention du Centre libyen de lutte antimines, sont désormais en vigueur. Pour la première fois en quatre ans, la MANUL et le Service de la lutte antimines ont pu célébrer, le 4 avril, la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines en Libye, lors d'une manifestation organisée par le Centre libyen de lutte antimines.

## **D. Autonomisation de la femme**

66. Depuis le lancement du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la MANUL encourage vivement les femmes, notamment dans les communautés conservatrices, à participer véritablement aux discussions sur les étapes à venir de la transition politique. Elle a entrepris de faire associer les femmes à la phase préparatoire de la conférence nationale. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars, mon Représentant spécial, s'adressant à un auditoire de plus de 250 femmes, les a encouragées à se faire représenter plus largement dans les postes de direction et les instances de gouvernance.

67. Les membres du nouveau Groupe d'appui et d'autonomisation des femmes, qui devrait trouver sa place dans le Conseil de la présidence, sont en cours de recrutement. Une fois opérationnel, il aura pour vocation première la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme libyenne. Grâce à des fonds fournis par les Gouvernements allemand, néerlandais et suisse, la MANUL a financé en coopération avec le PNUD, la participation de cinq Libyennes issues d'organisations de la société civile et du milieu universitaire à la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, à New York, en mars 2018. Deux manifestations ont été organisées en marge de la session, avec la coopération de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de la délégation de l'Union européenne et de la Mission permanente de la Finlande.

## **E. Les jeunes, la paix et la sécurité**

68. Pendant la période considérée, 180 jeunes libyens ont participé à une série d'ateliers de promotion de la « paix positive », organisés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, dans le cadre du programme humanitaire de retour volontaire

de l'OIM et l'Institute for Economics and Peace et financés par le Gouvernement italien, à l'occasion desquels ils étaient invités à concevoir et bâtir des projets de développement communautaire novateurs autour des valeurs de la paix positive, qui s'entend non pas tant de la simple absence de violence que de l'existence d'un ensemble d'attitudes, de structures et d'institutions qui constituent le soubassement et le ciment de toute société pacifique, le but étant d'encourager chacun de ces jeunes, de retour dans sa communauté, à y faire campagne, en vue d'aider les siens à surmonter l'adversité et à dépasser les conflits pour asseoir durablement la paix.

## **F. Coordination et aide internationale**

69. On a poursuivi les consultations sur le cadre stratégique de l'ONU pour 2019-2020 qui sera mis au point en temps voulu. En prévision de la réunion du Comité supérieur des politiques, principal organe du cadre de coordination de la coopération technique internationale avec le Gouvernement libyen, qui devrait se tenir en mai ou juin, la MANUL et le Ministère du plan ont co-présidé le 27 mars à Tripoli une réunion à l'occasion de laquelle ils ont souligné combien il importait de confier à chacun des groupes de travail sectoriels compétents le soin de préparer le terrain à l'avance pour permettre de définir toutes priorités nationales.

## **G. Aide humanitaire et aide à la stabilisation et au développement**

70. La situation humanitaire demeure précaire, tandis que le conflit politique et les difficultés économiques perdurent. La recrudescence périodique du conflit armé a entraîné des déplacements de population mineurs entravant toutes campagnes de rapatriement, les intervenants humanitaires ne bénéficiant pas systématiquement de l'accès nécessaire.

71. Le Plan d'aide humanitaire pour la Libye de 2018 demeure sous-financé, 2 % seulement des 313 millions de dollars requis ayant été versés, ce qui vient compromettre la fourniture d'assistance de base vitale à plus d'1 million de Libyens très vulnérables et fait courir le risque d'un regain de tensions au niveau local en remettant en cause tous efforts faits pour améliorer l'accès de la population aux services de base. Le strict respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme reste une priorité absolue, d'où la nécessité de mener toute une série d'activités de protection de tous les groupes vulnérables.

72. Pendant la période considérée, on dénombrait plus de 704 000 migrants sur le territoire libyen, dont des femmes (11 % des migrants recensés) et des enfants (10 %), plus de la moitié de ces migrants étant venus du Tchad, d'Égypte et du Niger. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 3 avril 2018, 6 161 migrants en provenance de Libye sont arrivés en Italie. Pendant cette même période, les gardes côtes libyens ont renvoyé vers les côtes libyennes 3 479 migrants, dont 1 410 pendant la période considérée. Sur la route de la Méditerranée centrale, on a déploré 359 décès en mer. La quasi-totalité des migrants renvoyés en Libye ont bénéficié d'une aide directe d'urgence de l'OIM et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Entre le début de 2018 et le 3 avril, l'OIM a prêté son concours au rapatriement librement consenti de 5 240 migrants vers 28 pays.

73. Le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR en Libye s'élève à 51 519. Depuis le début de 2018, le HCR a enregistré 6 860 personnes, dont 2 462 au seul mois de mars, les Syriens en étant les plus nombreux, suivis des Palestiniens et des Soudanais. Le nombre d'enregistrements a augmenté de 70 % depuis l'année dernière à la même époque. La grande majorité des réfugiés et

demandeurs d'asile enregistrés en Libye ne sont pas détenus mais, vu la situation actuelle dans le pays, s'exposent à quelque détention ou arrestation arbitraire.

74. Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile continuent en effet de faire l'objet de détention arbitraire. On estime à 4 440 migrants, dont 2 000 réfugiés et demandeurs d'asile, le nombre de personnes actuellement en détention. Cette estimation tient compte des seules personnes détenues dans des établissements pénitentiaires officiels, à l'exclusion de celles qui le sont dans des centres de détention aux mains de milices. En mars, les autorités libyennes ont fait état de la fermeture de 18 centres de détention. L'ONU continue de demander la fermeture des centres de détention et le respect des droits fondamentaux des détenus.

75. Les organismes des Nations Unies, dont l'OIM, le FNUAP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ont apporté une assistance aux détenus, évaluant leurs besoins de protection et leur offrant une assistance médicale psychosociale et des articles non alimentaires. Ils ont également continué d'entreprendre d'élever à terme les conditions de détention niveau des normes minimales existantes. L'OIM a aidé à faire libérer 3 012 migrants détenus et ouvrir des infirmeries dans quatre centres de détention. Les organismes des Nations Unies ont également fourni une aide médicale et matérielle aux migrants et réfugiés en détention. Le HCR et ses partenaires d'exécution ont en outre effectué 335 missions de contrôle de centres de détention répartis sur tout le territoire libyen. En 2018, plus de 980 réfugiés détenus ont été libérés grâce à l'intervention du HCR. La grande majorité des personnes libérées ont été évacuées vers le mécanisme de transit d'urgence au Niger ou vers l'Italie.

76. Le retour des Taouargha dans leur région ayant été bloqué, début février, les acteurs humanitaires sont venus en aide aux populations déplacées en leur assurant une alimentation en eau, des services d'assainissement et d'hygiène, de santé, de nourriture et de logement, mais on continue de craindre pour leur protection. Les équipes de déminage n'ont pu évaluer le degré de pollution de Taouargha par des restes explosifs de guerre, principalement faute d'avoir pu s'y rendre. Il importe d'évaluer précisément ce qu'il en est afin de préparer le retour des populations dans la sécurité et la dignité. Étant donné l'intensification du conflit dans Sebha, ville du sud du pays et ses alentours, les acteurs humanitaires ont fourni aux familles éprouvées une assistance médicale et alimentaire et leur ont distribué des produits d'hygiène et des articles non alimentaires.

77. L'OMS et le FNUAP ont également aidé à former des infirmières et des sages-femmes originaires de la zone rurale de Taknis, dans l'est du pays. Le FNUAP et le Bureau libyen de statistique et de recensement ont formé 154 agents recenseurs au cadre méthodologique et aux outils de collecte des données dans la perspective de l'enquête multisectorielle auprès de 7 000 ménages (populations non déplacées, déplacés et rapatriés inclus) dans plusieurs villes, notamment à Benghazi, Sabha et Syrte. Cette opération sera l'occasion de recueillir des données sur l'impact de la crise sur les Libyens, leurs besoins prioritaires et leurs stratégies d'adaptation. Depuis le début de 2018, le Programme alimentaire mondial a également distribué de la nourriture à 65 488 personnes dans le besoin, dont une majorité de personnes déplacées (parmi lesquels 3 000 Taouargha).

78. Malgré la précarité de la situation politique et sécuritaire, le Fonds de stabilisation pour la Libye du PNUD a obtenu des résultats concrets dans toutes les régions, permettant ainsi aux pouvoirs publics de se rapprocher du citoyen libyen des quatre coins du pays. À la fin de la période considérée, le montant des contributions versées audit Fonds s'élevait à 51,7 millions de dollars, dont un montant de 5 millions octroyé par le Gouvernement d'entente nationale. Le Fonds a permis de remettre en état et d'équiper des hôpitaux, y compris des centres médicaux préfabriqués, de mettre à disposition 14 ambulances, de rénover ou rééquiper 16 écoles, ou encore de remettre

en service ou de rééquiper des infrastructures municipales, et d'améliorer ainsi le fonctionnement des postes électriques, des stations de pompage de l'eau et du réseau d'assainissement.

79. Dans le sud du pays, l'OIM a continué de prêter assistance à Sabha en lançant une campagne d'achat de jeunes plants d'olivier, le but étant d'offrir un moyen de subsistance aux agriculteurs locaux, et en aidant la société de distribution de l'eau et de traitement des eaux usées de la ville à assurer aux populations touchées par le conflit des services essentiels d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène. Elle a également achevé la construction d'un réservoir d'eaux résiduelles à Tadamoun, quartier défavorisé de Sabha où séjournent 2 500 personnes déplacées qui est en proie au ruissellement d'eaux usées depuis nombre d'années. Ayant remis en état l'unité de soins de santé primaire de Manchiya, l'OIM en a confié la direction aux autorités sanitaires de Sabha, l'idée étant de leur permettre d'améliorer la prestation de services de santé. Le PNUD œuvre avec les municipalités à donner aux autorités locales les moyens de leur mission de service public en aidant six villes, à savoir Ben Walid, Benghazi, Sabha, Koufra, Sabrata et Tripoli à se doter d'infrastructures nouvelles ou en remettant en état les leurs.

80. Pendant la période considérée, nombre d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont transféré leurs bureaux de Tunis à Tripoli et recruté de nouveaux agents. Depuis mars 2018, la plupart des réunions de coordination des organismes des Nations Unies se tiennent à Tripoli.

## **V. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et dispositions de sécurité**

81. Depuis la levée de l'état d'évacuation en Libye le 7 février, l'ONU ne cesse d'étendre sa présence et ses activités dans le pays, y compris hors de Tripoli et notamment à Benghazi où elle envisage d'ouvrir un bureau sous peu. Les organismes des Nations Unies ont également conclu des accords de partage de locaux avec la MANUL.

### **Sûreté et sécurité du personnel et des opérations**

82. Le personnel des Nations Unies affecté en Libye a continué de travailler dans un environnement à haut risque. Les déplacements du personnel dans le pays et les vols internationaux de membres du personnel se rendant à Tripoli et ailleurs dans le pays continuent de faire l'objet de restrictions.

## **VI. Observations**

83. Je salue les progrès accomplis s'agissant des principaux aspects du plan d'action des Nations Unies tendant à permettre de clore la transition prolongée en Libye.

84. Je me réjouis du taux de participation élevé à la récente opération de mise à jour du fichier électoral, preuve s'il en est de ce que la population libyenne souhaite participer aux élections. L'ONU demeure déterminée à l'y accompagner. Je redis combien il est essentiel de créer les conditions propices à la tenue d'élections, notamment en instituant le cadre juridique voulu. À cet égard, je prie instamment la Chambre des députés, en consultation avec le Haut Conseil d'État, d'arrêter rapidement la législation électorale requise. Je souligne combien il importe de mettre en place le cadre constitutionnel qui viendrait encadrer les élections, d'en finir avec la redondance des institutions et de créer un dispositif de gouvernance clair, propre à permettre de clore la transition.

85. J'accueille avec satisfaction l'ouverture de la conférence nationale et les nombreuses manifestations organisées à cet égard dans tout le pays. Les réunions de la conférence, qui offrent aux citoyens libyens la singulière occasion d'exprimer publiquement leurs vues et idées, sont essentielles pour rebâtir la cité libyenne dans l'unité. Elles viennent préparer le terrain pour une vaste conférence nationale qui se tiendra dans le courant de l'année et aider à créer les conditions de la tenue d'élections.

86. Je salue les progrès accomplis concernant les différentes initiatives locales de réconciliation conduites par des forces vives libyennes partout dans le pays. Le dialogue de réconciliation contribue à souder l'unité nationale libyenne et à raccommoder le tissu social. Ces initiatives sont capitales pour permettre d'apaiser les tensions et de prévenir tous conflits futurs, en ouvrant le dialogue sur les causes profondes des différends qui opposent les communautés. L'ONU reste déterminée à accompagner le pays dans cette entreprise par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, et je tiens à remercier les donateurs qui nous en donnent les moyens.

87. Je prends note avec satisfaction du dialogue qu'entretiennent directement la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État en vue de s'accorder sur le dispositif devant permettre d'instituer une nouvelle autorité exécutive. Il convient en effet de pouvoir compter sur un pouvoir exécutif inclusif et représentatif de l'ensemble des parties si l'on veut améliorer les conditions de vie des Libyens, préparer les élections nationales, encourager les électeurs à y participer et chacun à en accepter les résultats.

88. Il reste essentiel que tous les membres des communautés déplacées puissent volontairement rentrer en toute sécurité et dignité. Je salue l'action menée par mon Représentant spécial pour organiser le retour des Taouargha sur leurs terres. Le retour de cette communauté et de toutes les autres populations déplacées depuis 2011 ne saurait souffrir de nouveaux retards. Je souligne combien il importe que les Libyens eux-mêmes s'approprient cette entreprise et j'encourage le Gouvernement d'entente nationale à entreprendre encore le premier de susciter des initiatives de réconciliation de nature à permettre aux déplacés de regagner leurs foyers.

89. La participation active et constante des Libyennes à toutes initiatives politiques ou de réconciliation majeures est un signe encourageant de l'évolution dans le sens de l'égalité des sexes et de la participation des femmes à la vie politique du pays. J'invite à nouveau instamment les acteurs politiques, sociaux et économiques libyens à se mobiliser pleinement pour donner effet à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité.

90. Il est encourageant de constater que le nombre de victimes civiles a considérablement diminué depuis le début de l'année ; cela étant, l'insécurité qui règne dans certaines zones du pays reste un sujet d'inquiétude. Je déplore la montée récurrente des tensions et de la violence, notamment dans Sabha et ses alentours, qui ont entraîné des pertes humaines parmi les civils et ont déplacé des milliers d'entre eux. J'appelle toutes les parties à respecter le droit international, à mettre fin à tous actes de violence et à s'engager à dialoguer pour remédier aux causes profondes de leurs griefs. S'il est vrai que l'on s'inquiète de plus en plus de ce que des éléments de l'EIL et d'autres groupes terroristes séviraient dans le sud du pays, j'insiste sur la nécessité d'asseoir au plus tôt l'état de droit dans cette zone, le but étant de mettre un terme aux hostilités entre les parties belligérantes et de renforcer le contrôle des frontières. Je suis également préoccupé par les enlèvements fortement médiatisés survenus pendant la période considérée, principalement à Tripoli. Il faut par ailleurs mettre un frein à la sauvage prolifération des armes dans le pays, qui viennent mettre en péril l'ordre public et le rétablissement de l'autorité de l'État. La stabilisation du

pays passera nécessairement par la réforme et l'unification de l'armée et des forces de sécurité libyennes, sous tutelle civile.

91. Je prends note du rôle de premier plan que jouent les municipalités libyennes dans la fourniture de services à l'échelon local et salue l'action menée pour organiser des élections municipales en 2018. L'Organisation se tient prête à renforcer, selon qu'il conviendra, le concours qu'elle apporte à ces fins.

92. Je suis préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire dans certaines parties du pays. Je remercie les États Membres de leur contribution au Fonds de stabilisation pour la Libye et les encourage à contribuer davantage au Plan d'aide humanitaire pour la Libye, qui doit permettre de venir en aide à 1,1 million de personnes dans le besoin.

93. Je reste préoccupé par les violations des droits de l'homme et mauvais traitements dont les détenus continuent d'être victimes et par les cas de détention arbitraire prolongée au mépris de la légalité. Ces violations nuisent à toutes tentatives faites pour bâtir une Libye stable, respectueuse de l'état de droit. Les autorités doivent en priorité libérer tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants détenus arbitrairement, réserver aux personnes détenues légalement un traitement humain et des conditions décentes et veiller à ménager à tous les garanties de la légalité. La libération des personnes détenues illégalement viendrait concourir aux initiatives de réconciliation et aider à remédier aux difficultés pratiques dont souffre le système pénitentiaire. J'engage également les autorités libyennes à coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale, comme le prescrit la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité, le but étant de voir rendre justice et en répondre quiconque serait responsable de crimes de droit international en Libye.

94. Je suis profondément troublé par les allégations persistantes faisant état de traite d'êtres humains en Libye. J'encourage les autorités libyennes à n'épargner aucun effort pour identifier et traduire en justice les responsables de ces crimes odieux. Je demande à tous les acteurs de coopérer avec les autorités libyennes et de les aider à traduire ces responsables en justice. Le sort des migrants et les atteintes dont ils sont victimes en Libye et lorsqu'ils tentent de traverser la Méditerranée appellent encore d'urgence une action conjointe et concertée. J'ai bon espoir que la nouvelle équipe spéciale constituée par l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne permettra d'apporter une solution globale au problème des migrations. Je salue les efforts qu'ont récemment entrepris les pays d'origine pour améliorer le sort de leurs citoyens. Je félicite également les pays qui ont accepté d'accueillir les migrants qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine et ont besoin de trouver asile. Il faut toutefois faire encore plus, et notamment trouver de nouveaux lieux de réinstallation pour les réfugiés vulnérables et demandeurs d'asile.

95. Il demeure essentiel pour la communauté internationale d'agir dans l'unité pour aider à trouver un règlement pacifique à la crise libyenne. Les mois qui viennent offriront une chance qu'il faudra saisir dans l'intérêt de la population libyenne. Je demande à chacun de continuer à coopérer avec l'ONU dans un esprit constructif, l'objectif étant de mettre fin à la longue transition du pays et de bâtir ensemble de nouvelles institutions unifiées adossées aux principes de la démocratie et de l'état de droit. Je tiens à exprimer ma gratitude aux États Membres pour le solide concours qu'ils ont prêté à mon Représentant spécial et leur forte adhésion à l'action cruciale des organisations régionales et de nos partenaires du Quatuor. Je les encourage à faire en sorte que l'Organisation puisse entretenir la dynamique créée ces derniers mois.

96. Je tiens une fois de plus à remercier sincèrement le Gouvernement népalais d'avoir fourni le personnel du groupe de gardes des Nations Unies. Je remercie également mon Représentant spécial, Ghassan Salamé, et le personnel du système des

Nations Unies en Libye pour le dévouement et l'ardeur à la tâche dont ils ont fait preuve pour faciliter la fin pacifique de la transition et la mise en place d'une gouvernance stable et efficace qui réponde aux aspirations légitimes du peuple libyen.

---